

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, 8
Référence: 493/19
- 6 AOÛT 2019
A traiter par:
Copie Luxembourg, le 30 juillet 2019

30 JUL 2019
994

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

« La sécheresse des dernières semaines a sûrement eu un impact négatif sur les cultures les plus diverses de nos agriculteurs, viticulteurs et horticulteurs.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

- *Monsieur le Ministre dispose-t-il déjà des informations sur les résultats de certaines récoltes de fruits et de légumes réalisées avant le mois d'août ? La vigne risque-t-elle d'être touchée sévèrement par l'absence de pluies normales ?*
- *Qu'en est-il de la production de foin ? Dans quelle mesure la repousse d'herbe a-t-elle été insuffisante par rapport à la moyenne des années précédentes ?*
- *Monsieur le Ministre peut-il, le cas échéant, formuler des anticipations concernant la récolte des différentes catégories de céréales ?»*

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

Dossier suivi par : M. André LOOS
tel : 247-82530

Réf.: 493/19

Monsieur Marc HANSEN
Ministre aux Relations avec le
Parlement

LUXEMBOURG

Luxembourg, le 5 septembre 2019

Objet: Question parlementaire n° 994 de l'honorable Député André Bauler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, ma réponse à la question parlementaire citée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,


Romain SCHNEIDER



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire n° 994 de l'honorable Député André Bauler

Monsieur le Ministre dispose-t-il déjà des informations sur les résultats de certaines récoltes de fruits et de légumes réalisées avant le mois d'août ? La vigne risque-t-elle d'être touchée sévèrement par l'absence de pluies normales ?

Les productions de fruits et de légumes sont fortement exposées aux aléas météorologiques. Bien que le choix de l'emplacement des cultures par l'effet des paramètres pédologiques ou de l'exposition au soleil soit à la base d'une production réussie, la possibilité d'irriguer ces cultures intensives en cas de besoin est cruciale pour une production économiquement viable.

En effet, le manque d'eau peut empêcher l'établissement de la culture, engendrer un développement ralenti des plantes prolongeant ainsi la durée de culture, réduire la qualité et diminuer ou même anéantir les rendements. Surtout les jeunes vignes (< 5 ans) ont souffert de la sécheresse. Afin de garantir leur survie, il faut soit irriguer ces parcelles soit couper les raisins par terre afin de réduire le stress hydrique. Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'à travers les infrastructures nécessaires et le prix de l'eau d'irrigation peut aussi engendrer des coûts de production supplémentaires non négligeables.

De même les températures très élevées, comme celles observées en juillet et août, peuvent aussi avoir un impact négatif sur certaines cultures. Ainsi les choux supportent généralement mal ces températures élevées. Si des fortes intensités lumineuses et un stress hydrique s'ajoutent à la chaleur, des pertes dues à la brûlure de la peau de certains fruits ne sont guère évitables.

Parmi les récoltes de fruits et légumes terminées jusqu'au mois d'août figurent cerises, fraises, et asperges.

La récolte des cerises n'a pas rempli les attentes cette année. Ceci est dû en partie à une période de gel tardif en avril ayant détruit une partie des fleuraisons. Pour des arbres à haute tige des vergers, le phénomène d'alternance qui fait qu'une année de forte production de fruits est suivie par une année de faible rendement a probablement aussi joué un rôle.

En général la récolte de fraises s'est terminée dans la deuxième moitié du mois de juin. Bien que volume et qualité se situent dans les moyennes, il se peut que localement certaines variétés de fraises n'ont pas donné de récolte suite aux périodes de gel tardif survenues au mois d'avril.

La récolte d'asperges a connu un début plus tardif suite à un réchauffement du sol plus long et s'est terminée en juin. Le rendement était dans la moyenne des années précédentes.

En ce qui concerne les fruits comme mirabelles, prunes, pommes et poires, les volumes ne pourront être évalués qu'après la fin de la récolte, tandis que des effets négatifs sur les rendements dus à la sécheresse, à la chaleur, ou aux gels tardifs peuvent déjà être anticipés.

Qu'en est-il de la production de foin? Dans quelle mesure la repousse d'herbe a-t-elle été insuffisante par rapport à la moyenne des années précédentes?

En fait la production d'ensilage d'herbe est de plus en plus la manière appliquée par les agriculteurs pour les stocks alimentaires nécessaires pour passer la période hivernale. Sur

les champs d'essais de l'ASTA, la première et la deuxième coupe étaient en rendement dans la moyenne des années précédentes, la troisième coupe par contre était 80% plus basse que dans la moyenne des années précédentes. Ceci concernait bien évidemment aussi le bétail en pâturage, la conséquence était qu'une bonne partie du bétail a été approvisionnée avec des conserves fourragères qui étaient prévues comme aliments pour la période hivernale 2019/2020. Etant donné que l'année 2018 a connu une sécheresse importante, les réserves en fourrages sur les fermes sont faibles.

Les précipitations jusqu'à mi-août sont dans la moyenne des années précédentes, la durée de la période de sécheresse était moins importante qu'en année 2018, les températures maximales étaient cependant plus importantes qu'en 2018. L'évapotranspiration, donc l'eau que perd une culture due à la chaleur était très importante, il y a donc lieu de parler d'un déficit en eau même lorsque les précipitations sont dans la moyenne des années précédentes, la consommation en eau était plus élevée.

Monsieur le Ministre peut-il, le cas échéant, formuler des anticipations concernant la récolte des différentes catégories de céréales ?

Même sans savoir précisément les rendements en céréales en ce moment, on peut tout de même dire que les rendements en orges et froments/blé d'hiver sont dans la moyenne, ceci aussi bien pour les qualités fourragères que dans le blé panifiable. Les autres paramètres de qualité semblent aussi être dans les normes. En ce qui concerne les cultures d'été, les rendements semblent être moins élevés, cependant les informations en rapport avec ces cultures ne sont pas encore disponibles à ce jour.

Un bilan ne peut pas encore être fait pour les pommes de terre et le maïs. Les six champs d'essais variétaux en maïs de l'ASTA, qui sont répartis sur tout le Grand-Duché, annoncent, après un contrôle sur place en date du 26 août 2019 une récolte dans la moyenne des années précédentes. Cependant il faut attendre les résultats définitifs précis qui seront disponibles après la récolte laquelle pourra probablement démarrer mi-septembre.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Rue de la Chambre des Députés, 1210 Luxembourg

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 31 juillet 2019

**Objet : Question parlementaire n° 994 du 30.07.2019 de Monsieur le Député André Bauler -
Sécheresse**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés